

PREFECTURE DE L'EURE

ARRETE n° CAB/RE/2015/090 relatif à la désignation de délégués de l'administration

LE PREFET DE L'EURE

**Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite**

Vu le code électoral et notamment son article L. 17,

Vu la circulaire ministérielle du 25 juillet 2013 relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu les propositions permettant de désigner les représentants de l'administration pour siéger au sein de la commission de révision des listes électorales de la commune de Boncourt,

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

- A R R E T E -

ARTICLE 1ER : Sont désignés ci-après en qualité de délégués de l'administration :

- **Monsieur Daniel LEJEUNE**, demeurant 20, rue Divette à Boncourt, en qualité de **délégué titulaire**,
- **Monsieur Michel DUBOST**, demeurant 10, rue Divette à Boncourt, en qualité de **délégué suppléant**,

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de la préfecture et le maire de Boncourt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à Monsieur Daniel LEJEUNE et à Monsieur Michel DUBOST et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 23 septembre 2015

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-Préfète, directrice de cabinet,



Aude PLUMEAU